

# DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2024 / 2025

(Toute inscription est ferme et définitive – Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'adhésion à l'option annulation)

## Reprise N° 1

Jour : ..... à .....

Niveau : .....

(A compléter par le bureau)

Baby

Poney

Cheval

Cavalier

## Reprise N° 2

Jour : ..... à .....

Niveau : .....

(A compléter par le bureau)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Né(e) le .....

Tel Mobile ..... Mail ..... Sexe .....

### Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom & Prénom ..... Téléphone .....

### Responsables légaux du cavalier (pour les mineurs)

#### Responsable 1

Nom & Prénom .....

Téléphone .....

#### Responsable 2

Nom & Prénom .....

Téléphone .....

La saison 2024 / 2025 commence le Lundi 2 Septembre 2024 et se termine le Dimanche 6 Juillet 2025 (39 semaines)

### Licence & Forfaits

JUNIOR 25€  
(<18 ans au 1/1/2025)

ADULTE 36€  
(≥18 ans au 1/1/2025)

LICENCE



Débutant (30 minutes hebdo)  
**58€ / mois** (638€ / an)  
(Option Annulation offerte  
+ 4 Récupérations offertes)

Classic (30 minutes hebdo)  
**68€ / mois** (748€ / an)  
(4 récupérations offertes)

BABY



Débutant (1h hebdo)  
**83€ / mois** (913€ / an)  
(Option Annulation offerte  
+ 4 Récupérations offertes)

Classic (1h hebdo)  
**93€ / mois** (1023€ / an)  
(4 récupérations offertes)

Classic+ (+1h Sup. hebdo)  
**+83€ / mois** (+913€ / an)  
(4 récupérations offertes)

Reprise Compet (1h hebdo)  
**133€ / mois** (1463€ / an)  
(inclus 440€ crédit concours & perf.  
+ 4 récupérations offertes)

PONEY



Débutant (1h hebdo)  
**102€ / mois** (1122€ / an)  
(Option Annulation offerte  
+ 4 Récupérations offertes)

Classic (1h hebdo)  
**112€ / mois** (1232€ / an)  
(4 récupérations offertes)

Classic+ (+1h Sup. hebdo)  
**+102€ / mois** (+1122€ / an)  
(4 récupérations offertes)

Reprise Compet (1h hebdo)  
**152€ / mois** (1672€ / an)  
(inclus 440€ crédit concours & perf.  
+ 4 récupérations offertes)

CHEVAL



Tout cavalier inscrit doit disposer de sa licence fédérale de l'année en cours

L'inscription se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec la possibilité de payer en 11 mensualités sans frais

L'adhésion en cours d'année se calcule au prorata du nombre de séances restantes jusqu'à la fin de la saison,  
au tarif unitaire de 20 € pour les Babys, de 27 € pour les Poneys et de 32 € pour les Chevaux

Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient de 5% sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille

### Les Options

#### ANNULATION

Baby 40€     Poney 45€     Cheval 50€

Remboursement de 75% des séances restantes jusqu'à la fin du forfait

#### RECUPERATION ILLIMITEE

Baby 40€     Poney 45€     Cheval 50€

Toute séance annulée 24h avant peut être récupérée

L'option « Annulation » permet de résilier son adhésion à tout moment, sans préavis

(Les cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année bénéficient de la gratuité de cette option)

L'option « Récupération » permet de disposer d'un bon de récupération pour toute absence signalée plus de 24h avant la séance

Licence ( ..... €) + Forfait Annuel ( ..... €) + Option(s) ( ..... €) = ..... €

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur, en avoir pris connaissance et m'engage à le respecter.

Je déclare avoir eu connaissance des clauses de garantie de l'assurance rattachée à la licence fédérale.

Date

Signature

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 1 : ORGANISATION & INSCRIPTION

Toutes les activités du centre équestre, ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du responsable de la société, de ses associés et des employés du centre équestre. **Toute inscription est individuelle, nominative, ferme et définitive.**

## ARTICLE 2 : LICENCE FEDERALE & ASSURANCE

La licence fédérale pratiquant est obligatoire pour le passage des examens fédéraux (galops) et pour participer aux compétitions « Club » ou « Poneys ». Elle inclut une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation. Le certificat médical d'aptitude à l'équitation est recommandé, voire obligatoire pour une licence compétition.

Le tarif de la licence fédérale est de : 25 € (pour les moins de 18 ans) / 36 € (pour les 18 ans et plus)

Le centre équestre est assuré en responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurances AXA sous sa responsabilité est dérogée en cas d'accident survenant par une inobservation du règlement intérieur. Chaque cavalier est mais la responsabilité de son enseignant pendant la durée de sa séance d'équitation. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de leçons.

## ARTICLE 3 : LES FORFAITS ANNUELS

Les forfaits de la saison 2024 / 2025 commencent le Lundi 2 Septembre 2024 et se terminent le Dimanche 6 Juillet 2025.

La saison complète est composée de 39 semaines réparties selon le calendrier joint au dossier d'inscription.

**L'inscription à un forfait se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec possibilité de payer en 11 mensualités sans frais,** chacune étant encaissée en début de chaque mois, de Septembre à Juillet.

**Le forfait « Classic + »** permet de s'inscrire sur une séance hebdomadaire supplémentaire, mais **ne peut pas être pris sur les reprises intitulées « Compétition ».**

**Le forfait « Reprise Compet » intègre un crédit de 440 € qui devra être utilisé au cours de la saison pour la participation aux concours et/ou aux stages de perfectionnement** proposés sur le planning des activités diffusé périodiquement et accessible en permanence au Club-House et sur notre site. La facture de chaque participation sera automatiquement payée par le crédit disponible, jusqu'à son épuisement total, le solde éventuel restant à payer par tout autre moyen de paiement accepté. **L'inscription sur plusieurs reprises « Compétition » est possible, mais implique l'adhésion à plusieurs forfaits « Reprise Compet ».**

### • L'inscription en cours d'année

Pour une inscription en cours d'année, le prix du forfait annuel équitation est calculé sur la base du tarif unitaire de la séance (20 € pour les Babys, 27 € pour les Poneys et 32 € pour les Chevaux), multiplié par le nombre de séances pour aller jusqu'à la fin de la saison. Le total obtenu pourra être payé par mensualité sur le nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin du forfait.

### • L'option Annulation

**Cette option facultative permet de résilier son inscription au forfait annuel à tout moment, sans préavis et sans justificatif,** en bénéficiant du remboursement de 75% des séances restant à consommer jusqu'à la fin de la saison. Un simple écrit du cavalier ou du responsable légal pour les mineurs, contre-signé par un encadrant de l'équipe, détermine le point de départ de la résiliation, le remboursement ayant lieu dans le mois suivant cette date.

D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • L'option Récupération

**Cette option facultative permet de bénéficier d'un bon de récupération pour toute absence signalée au moins 24h avant la séance, sans limite sur toute la saison,** (la formule standard se limite à un maximum de 4 récupérations possible sur l'année). Cette option est facturée à 40 € pour les enfants en cours Baby, à 45 € pour les cavaliers à poney ou à 50 € pour ceux à cheval.

### • La carte de 10 heures

Une carte de 10h de monte, sans garantie de créneau horaire (en fonction du remplissage de la reprise) est également disponible. Elle s'adresse aux personnes ne souhaitant pas s'engager sur un forfait à l'année, mais aussi aux adhérents qui désirent compléter leur forfait de 10h supplémentaires. D'une durée de validité de 6 mois maximum, le coût de cette carte pour nos cavaliers est de 270 € à poney ou 320 € à cheval. Pour les externes, son tarif est de 350 € à poney ou 420 € à cheval.

Les prix indiqués ci-dessus sont TTC (toutes taxes comprises) et incluent une TVA au taux de :

- 5,5% pour toutes nos prestations équestres (Forfaits, Animations, Concours, Stages, Séjours, etc...)
- 20 % pour les options « Annulation » et « Récupération » des Forfaits et les options « Remboursement » des stages

Les séances durent une heure, sauf pour les cavaliers Baby où elles sont limitées à 30 minutes. Les temps de montée et de descente du cheval ou du poney sont compris dans cette durée. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. En fonction des éléments climatiques ou météorologiques, elles peuvent être écourtées ou remplacées par des cours théoriques. Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient d'une remise complémentaire de 5% sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille

## ARTICLE 4 : ABSENCES & RECUPERATIONS DES HEURES DE FORFAIT

**Sous réserve d'avoir prévenu de son absence au moins 24h avant le début de la séance, les leçons de forfait manquées peuvent être récupérées, dans la limite de 4 récupérations maximum sur la totalité de la saison.** L'option « Récupération » facultative permet de s'affranchir de cette limite en bénéficiant de la récupération possible de toutes les séances loupées, sous réserve du respect du délai de prévenance.

**Les absences doivent être signalées via le compte cavalier de chaque adhérent, accessible par la plate-forme Kavalog Web.** A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de l'interface Kavalog Web, l'absence pourra être signalée par mail sur l'adresse du Club ([contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com)). Chaque absence déclarée dans les limites imparties, générera automatiquement un bon de récupération, qu'il sera possible d'utiliser pour une inscription sur un des créneaux horaires correspondant au niveau technique du cavalier (ou au niveau inférieur) et affichant une disponibilité.

**Les inscriptions en récupération devront être réalisées via l'interface Kavalog Web et ne pourront être planifiées que sur les 168 prochaines heures** (correspondant à une semaine de 7 jours). Par mesure d'équité, aucune inscription en récupération ne sera prise en compte par mail ou directement au bureau. La majorité des absences étant signalée au dernier moment, une consultation régulière des places disponibles est fortement conseillée afin de trouver un créneau pour récupérer la séance loupée.

**Au delà de ces conditions, les cours non pris sont perdus et non récupérables (même pour raison médicale avec ou sans certificat), sauf en cas d'accident survenu pendant la pratique à cheval ou à poney sous l'encadrement du Club.**

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 5 : STAGES

Toutes les semaines en dehors des périodes de forfait de la saison 2024 / 2025 sont destinées aux stages. Chaque semaine de stage s'étale sur 5 jours, de 9h30 à 17h30 (repas du midi et goûter non compris), chaque journée comprenant 3h d'équitation plus 1h de théorie. Les participants en demi-journée bénéficient de deux heures de monte ou bien d'une heure de monte plus une heure de théorie, selon l'organisation de la journée.

Sous réserve de disponibilité, les stages sont accessibles aux cavaliers extérieurs au Club, moyennant une majoration de 10 % du tarif indiqué. La préparation des examens fédéraux peut également être envisagée lors des stages. **Toute inscription à un stage est ferme et définitive, implique le paiement intégral lors de la réservation** et aucun remboursement ne sera consenti, sauf cas d'accident survenu lors de la pratique de l'équitation au sein du Club. Pour un coût complémentaire de 5 € par jour, une « option remboursement » facultative peut être souscrite (voir les conditions sur le formulaire d'inscription au stage).

## ARTICLE 6 : ANIMATIONS & CONCOURS

Un planning des animations et concours est affiché dans le Club-House, avec indication des conditions tarifaires et de participation. Cette obligation s'applique à tout cavalier à cheval ou à poney dans l'enceinte du centre équestre comme en extérieur. **Les animations et concours doivent être réglées à l'inscription.** En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Le tarif de chaque participation à un concours est le suivant :**

Discipline	Tarif d'une participation en Interne (Concours organisé par le Club)	Tarif d'une participation en Externe (Concours en Ile de France)
CCE	130 €	160 €
CSO	60 €	95 €
Dressage	60 €	95 €
Equifun	60 €	95 €
Hunter	60 €	95 €
TREC	130 €	160 €

## ARTICLE 7 : EQUIPEMENT, MATERIEL & SECURITE

Le port du casque, conforme à la norme CE VG1 01.040 2014-12, est obligatoire pour constituer une protection efficace pour le cavalier. Cette obligation s'applique à tout cavalier à cheval ou à poney dans l'enceinte du centre équestre comme en extérieur.

Le matériel mis à disposition par le Club doit être restitué après chaque utilisation dans son état initial, par le cavalier qui en a bénéficié. **En cas de perte, vol ou dégradation, le remplacement du matériel pourra être refacturé au cavalier à qui le matériel a été prêté.**

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité :

- Les chiens sont interdits dans l'établissement. En cas d'accident, le propriétaire sera tenu pour responsable.
- Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du centre équestre (un emplacement avant le portail d'entrée est prévu à cet effet).
- Aucun comportement risquant d'effrayer les équidés n'est autorisé dans l'établissement.

## ARTICLE 8 : DISCIPLINE & SANCTIONS

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres du Club comme leurs accompagnants, doivent observer une attitude adaptée à un centre équestre et appliquer les consignes de sécurité fixées. Le bien-être animal requiert le calme et la sérénité au sein des écuries comme dans les aires d'évolution (manèges, carrières & terrain de Cross). A ce titre, il est interdit de courir dans toute l'enceinte de l'établissement et les manifestations verbales doivent rester mesurées lorsque des jeux équestres sont pratiqués au sein des reprises ou des animations. Toute personne ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourttoise envers le centre équestre, ses membres ou son personnel ne sera admise.

Toute attitude répréhensible d'un adhérent et toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent aller de la mise à pied ponctuelle, jusqu'à l'exclusion définitive, en passant par la suspension temporaire. Ces décisions sont prises par le gérant, le directeur ou le responsable pédagogique et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement des sommes engagées. L'adhérent qui est mis à pied ou suspendu, ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter un cheval ou poney appartenant au centre équestre, ni utiliser les terrains d'évolution, manèges, carrières et terrain de Cross.

## ARTICLE 9 : VIDEOSURVEILLANCE, DROIT A L'IMAGE & APPLICATION

L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société RIDERLAND et par les forces de l'ordre.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, RIDERLAND peut être amené à photographier, à filmer et à utiliser l'image de ses adhérents prise lors des spectacles équestres, concours et entraînements. En conséquence de quoi, dans le cadre de l'information, de la promotion et de la publicité, l'adhérent autorise à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par RIDERLAND ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extraits.

En signant leur adhésion au centre équestre RIDERLAND, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions. RIDERLAND se réserve le droit de radier tout membre non respectueux des règles ainsi définies sans autre formalité. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents disposent du droit de suppression des données qui les concernent, en adressant une demande écrite au gérant.

Lu et approuvé  
(mention manuscrite)

Date

Signature de l'adhérent  
(ou du représentant légal pour les mineurs)

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

# Riderland

## Saison 2024 - 2025

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
Di 1			Ma 1			Ve 1	Toussaint		Di 1			Me 1	Jour de l'an		Sa 1			Sa 1			Ma 1			Je 1	Fête du travail		Di 1			Ma 1			Ve 1		
Lu 2		1	Me 2			Sa 2			Lu 2		13	Je 2			Di 2			Di 2			Me 2			Ve 2			Lu 2		35	Me 2			Sa 2		
Ma 3			Je 3			Di 3			Ma 3			Ve 3			Lu 3		21	Lu 3		24	Je 3			Sa 3			Ma 3			Je 3			Di 3		
Me 4			Ve 4			Lu 4		9	Me 4			Sa 4			Ma 4			Ma 4			Ve 4			Di 4			Me 4			Ve 4			Lu 4		
Je 5			Sa 5			Ma 5			Je 5			Di 5			Me 5			Me 5			Sa 5			Lu 5		31	Je 5			Sa 5			Ma 5		
Ve 6			Di 6			Me 6			Ve 6			Lu 6		17	Je 6			Je 6			Di 6			Ma 6			Ve 6			Di 6			Me 6		
Sa 7			Lu 7		6	Je 7			Sa 7			Ma 7			Ve 7			Ve 7			Lu 7		29	Me 7			Sa 7			Lu 7			Je 7		
Di 8			Ma 8			Ve 8			Di 8			Me 8			Sa 8			Sa 8			Ma 8			Je 8	Victoire 1945		Di 8			Ma 8			Ve 8		
Lu 9		2	Me 9			Sa 9			Lu 9		14	Je 9			Di 9			Di 9			Me 9			Ve 9			Lu 9	Pentecôte	36	Me 9			Sa 9		
Ma 10			Je 10			Di 10			Ma 10			Ve 10			Lu 10		22	Lu 10		25	Je 10			Sa 10			Ma 10			Je 10			Di 10		
Me 11			Ve 11			Lu 11	Armistice 1918	10	Me 11			Sa 11			Ma 11			Ma 11			Ve 11			Di 11			Me 11			Ve 11			Lu 11		
Je 12			Sa 12			Ma 12			Je 12			Di 12			Me 12			Me 12			Sa 12			Lu 12		32	Je 12			Sa 12			Ma 12		
Ve 13			Di 13			Me 13			Ve 13			Lu 13		18	Je 13			Je 13			Di 13			Ma 13			Ve 13			Di 13			Me 13		
Sa 14			Lu 14		7	Je 14			Sa 14			Ma 14			Ve 14			Ve 14			Lu 14			Me 14			Sa 14			Lu 14	Fête nationale		Je 14		
Di 15			Ma 15			Ve 15			Di 15			Me 15			Sa 15			Sa 15			Ma 15			Je 15			Di 15			Ma 15			Ve 15	Assomption	
Lu 16		3	Me 16			Sa 16			Lu 16		15	Je 16			Di 16			Di 16			Me 16			Ve 16			Lu 16		37	Me 16			Sa 16		
Ma 17			Je 17			Di 17			Ma 17			Ve 17			Lu 17		23	Lu 17		26	Je 17			Sa 17			Ma 17			Je 17			Di 17		
Me 18			Ve 18			Lu 18		11	Me 18			Sa 18			Ma 18			Ma 18			Ve 18			Di 18			Me 18			Ve 18			Lu 18		
Je 19			Sa 19			Ma 19			Je 19			Di 19			Me 19			Me 19			Sa 19			Lu 19		33	Je 19			Sa 19			Ma 19		
Ve 20			Di 20			Me 20			Ve 20			Lu 20		19	Je 20			Je 20			Di 20			Ma 20			Ve 20			Di 20			Me 20		
Sa 21			Lu 21		8	Je 21			Sa 21			Ma 21			Ve 21			Ve 21			Lu 21	Pâques		Me 21			Sa 21			Lu 21			Je 21		
Di 22			Ma 22			Ve 22			Di 22			Me 22			Sa 22			Sa 22			Ma 22			Je 22			Di 22			Ma 22			Ve 22		
Lu 23		4	Me 23			Sa 23			Lu 23		16	Je 23			Di 23			Di 23			Me 23			Ve 23			Lu 23		38	Me 23			Sa 23		
Ma 24			Je 24			Di 24			Ma 24			Ve 24			Lu 24			Lu 24		27	Je 24			Sa 24			Ma 24			Je 24			Di 24		
Me 25			Ve 25			Lu 25		12	Me 25	Noël		Sa 25			Ma 25			Ma 25			Ve 25			Di 25			Me 25			Ve 25			Lu 25		
Je 26			Sa 26			Ma 26			Je 26			Di 26			Me 26			Me 26			Sa 26			Lu 26		34	Je 26			Sa 26			Ma 26		
Ve 27			Di 27			Me 27			Ve 27			Lu 27		20	Je 27			Je 27			Di 27			Ma 27			Ve 27			Di 27			Me 27		
Sa 28			Lu 28			Je 28			Sa 28			Ma 28			Ve 28			Ve 28			Lu 28		30	Me 28			Sa 28			Lu 28			Je 28		
Di 29			Ma 29			Ve 29			Di 29			Me 29						Sa 29			Ma 29			Je 29	Ascension		Di 29			Ma 29			Ve 29		
Lu 30		5	Me 30			Sa 30			Lu 30			Je 30						Di 30			Me 30			Ve 30			Lu 30		39	Me 30			Sa 30		
			Je 31						Ma 31			Ve 31						Lu 31		28				Sa 31			Je 31			Di 31					

Semaines en jaune = Cours Hebdomadaires (y compris les jours fériés)

Semaines en saumon = Pas de cours / Stages & Séjours de vacances scolaires

Semaines en gris = Pas de cours / Planning spécial estival

## ARTICLE 1 : ORGANISATION & INSCRIPTION

Toutes les activités du centre équestre, ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du responsable de la société, de ses associés et des employés du centre équestre. **Toute inscription est individuelle, nominative, ferme et définitive.**

## ARTICLE 2 : LICENCE FEDERALE & ASSURANCE

La licence fédérale pratiquant est obligatoire pour le passage des examens fédéraux (galops) et pour participer aux compétitions « Club » ou « Poneys ». Elle inclut une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation. Le certificat médical d'aptitude à l'équitation est recommandé, voire obligatoire pour une licence compétition.

Le tarif de la licence fédérale est de : 25 € (pour les moins de 18 ans) / 36 € (pour les 18 ans et plus)

Le centre équestre est assuré en responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurances AXA sous sa responsabilité est dérogée en cas d'accident survenant par une inobservation du règlement intérieur. Chaque cavalier est mais la responsabilité de son enseignant pendant la durée de sa séance d'équitation. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de leçons.

## ARTICLE 3 : LES FORFAITS ANNUELS

Les forfaits de la saison 2024 / 2025 commencent le Lundi 2 Septembre 2024 et se terminent le Dimanche 6 Juillet 2025.

La saison complète est composée de 39 semaines réparties selon le calendrier joint au dossier d'inscription.

**L'inscription à un forfait se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec possibilité de payer en 11 mensualités sans frais,** chacune étant encaissée en début de chaque mois, de Septembre à Juillet.

**Le forfait « Classic + »** permet de s'inscrire sur une séance hebdomadaire supplémentaire, mais **ne peut pas être pris sur les reprises intitulées « Compétition ».**

**Le forfait « Reprise Compet » intègre un crédit de 440 € qui devra être utilisé au cours de la saison pour la participation aux concours et/ou aux stages de perfectionnement** proposés sur le planning des activités diffusé périodiquement et accessible en permanence au Club-House et sur notre site. La facture de chaque participation sera automatiquement payée par le crédit disponible, jusqu'à son épuisement total, le solde éventuel restant à payer par tout autre moyen de paiement accepté. **L'inscription sur plusieurs reprises « Compétition » est possible, mais implique l'adhésion à plusieurs forfaits « Reprise Compet ».**

### • L'inscription en cours d'année

Pour une inscription en cours d'année, le prix du forfait annuel équitation est calculé sur la base du tarif unitaire de la séance (20 € pour les Babys, 27 € pour les Poneys et 32 € pour les Chevaux), multiplié par le nombre de séances pour aller jusqu'à la fin de la saison. Le total obtenu pourra être payé par mensualité sur le nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin du forfait.

### • L'option Annulation

**Cette option facultative permet de résilier son inscription au forfait annuel à tout moment, sans préavis et sans justificatif,** en bénéficiant du remboursement de 75% des séances restant à consommer jusqu'à la fin de la saison. Un simple écrit du cavalier ou du responsable légal pour les mineurs, contre-signé par un encadrant de l'équipe, détermine le point de départ de la résiliation, le remboursement ayant lieu dans le mois suivant cette date.

D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • L'option Récupération

**Cette option facultative permet de bénéficier d'un bon de récupération pour toute absence signalée au moins 24h avant la séance, sans limite sur toute la saison,** (la formule standard se limite à un maximum de 4 récupérations possible sur l'année). Cette option est facturée à 40 € pour les enfants en cours Baby, à 45 € pour les cavaliers à poney ou à 50 € pour ceux à cheval.

### • La carte de 10 heures

Une carte de 10h de monte, sans garantie de créneau horaire (en fonction du remplissage de la reprise) est également disponible. Elle s'adresse aux personnes ne souhaitant pas s'engager sur un forfait à l'année, mais aussi aux adhérents qui désirent compléter leur forfait de 10h supplémentaires. D'une durée de validité de 6 mois maximum, le coût de cette carte pour nos cavaliers est de 270 € à poney ou 320 € à cheval. Pour les externes, son tarif est de 350 € à poney ou 420 € à cheval.

Les prix indiqués ci-dessus sont TTC (toutes taxes comprises) et incluent une TVA au taux de :

- 5,5% pour toutes nos prestations équestres (Forfaits, Animations, Concours, Stages, Séjours, etc...)
- 20 % pour les options « Annulation » et « Récupération » des Forfaits et les options « Remboursement » des stages

Les séances durent une heure, sauf pour les cavaliers Baby où elles sont limitées à 30 minutes. Les temps de montée et de descente du cheval ou du poney sont compris dans cette durée. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. En fonction des éléments climatiques ou météorologiques, elles peuvent être écourtées ou remplacées par des cours théoriques. Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient d'une remise complémentaire de 5% sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille

## ARTICLE 4 : ABSENCES & RECUPERATIONS DES HEURES DE FORFAIT

**Sous réserve d'avoir prévenu de son absence au moins 24h avant le début de la séance, les leçons de forfait manquées peuvent être récupérées, dans la limite de 4 récupérations maximum sur la totalité de la saison.** L'option « Récupération » facultative permet de s'affranchir de cette limite en bénéficiant de la récupération possible de toutes les séances loupées, sous réserve du respect du délai de prévenance.

**Les absences doivent être signalées via le compte cavalier de chaque adhérent, accessible par la plate-forme Kavalog Web.** A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de l'interface Kavalog Web, l'absence pourra être signalée par mail sur l'adresse du Club ([contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com)). Chaque absence déclarée dans les limites imparties, générera automatiquement un bon de récupération, qu'il sera possible d'utiliser pour une inscription sur un des créneaux horaires correspondant au niveau technique du cavalier (ou au niveau inférieur) et affichant une disponibilité.

**Les inscriptions en récupération devront être réalisées via l'interface Kavalog Web et ne pourront être planifiées que sur les 168 prochaines heures** (correspondant à une semaine de 7 jours). Par mesure d'équité, aucune inscription en récupération ne sera prise en compte par mail ou directement au bureau. La majorité des absences étant signalée au dernier moment, une consultation régulière des places disponibles est fortement conseillée afin de trouver un créneau pour récupérer la séance loupée.

**Au delà de ces conditions, les cours non pris sont perdus et non récupérables (même pour raison médicale avec ou sans certificat), sauf en cas d'accident survenu pendant la pratique à cheval ou à poney sous l'encadrement du Club.**

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 5 : STAGES

Toutes les semaines en dehors des périodes de forfait de la saison 2024 / 2025 sont destinées aux stages. Chaque semaine de stage s'étale sur 5 jours, de 9h30 à 17h30 (repas du midi et goûter non compris), chaque journée comprenant 3h d'équitation plus 1h de théorie. Les participants en demi-journée bénéficient de deux heures de monte ou bien d'une heure de monte plus une heure de théorie, selon l'organisation de la journée.

Sous réserve de disponibilité, les stages sont accessibles aux cavaliers extérieurs au Club, moyennant une majoration de 10 % du tarif indiqué. La préparation des examens fédéraux peut également être envisagée lors des stages. **Toute inscription à un stage est ferme et définitive, implique le paiement intégral lors de la réservation** et aucun remboursement ne sera consenti, sauf cas d'accident survenu lors de la pratique de l'équitation au sein du Club. Pour un coût complémentaire de 5 € par jour, une « option remboursement » facultative peut être souscrite (voir les conditions sur le formulaire d'inscription au stage).

## ARTICLE 6 : ANIMATIONS & CONCOURS

Un planning des animations et concours est affiché dans le Club-House, avec indication des conditions tarifaires et de participation. Cette obligation de validation de son niveau par son enseignant référent, tout cavalier peut s'inscrire à une animation ou une compétition. **Les animations et concours doivent être réglées à l'inscription.** En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Le tarif de chaque participation à un concours est le suivant :**

Discipline	Tarif d'une participation en Interne (Concours organisé par le Club)	Tarif d'une participation en Externe (Concours en Ile de France)
CCE	130 €	160 €
CSO	60 €	95 €
Dressage	60 €	95 €
Equifun	60 €	95 €
Hunter	60 €	95 €
TREC	130 €	160 €

## ARTICLE 7 : EQUIPEMENT, MATERIEL & SECURITE

Le port du casque, conforme à la norme CE VG1 01.040 2014-12, est obligatoire pour constituer une protection efficace pour le cavalier. Cette obligation s'applique à tout cavalier à cheval ou à poney dans l'enceinte du centre équestre comme en extérieur.

Le matériel mis à disposition par le Club doit être restitué après chaque utilisation dans son état initial, par le cavalier qui en a bénéficié. **En cas de perte, vol ou dégradation, le remplacement du matériel pourra être refacturé au cavalier à qui le matériel a été prêté.**

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité :

- Les chiens sont interdits dans l'établissement. En cas d'accident, le propriétaire sera tenu pour responsable.
- Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du centre équestre (un emplacement avant le portail d'entrée est prévu à cet effet).
- Aucun comportement risquant d'effrayer les équidés n'est autorisé dans l'établissement.

## ARTICLE 8 : DISCIPLINE & SANCTIONS

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres du Club comme leurs accompagnants, doivent observer une attitude adaptée à un centre équestre et appliquer les consignes de sécurité fixées. Le bien-être animal requiert le calme et la sérénité au sein des écuries comme dans les aires d'évolution (manèges, carrières & terrain de Cross). A ce titre, il est interdit de courir dans toute l'enceinte de l'établissement et les manifestations verbales doivent rester mesurées lorsque des jeux équestres sont pratiqués au sein des reprises ou des animations. Toute personne ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourttoise envers le centre équestre, ses membres ou son personnel ne sera admise.

Toute attitude répréhensible d'un adhérent et toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent aller de la mise à pied ponctuelle, jusqu'à l'exclusion définitive, en passant par la suspension temporaire. Ces décisions sont prises par le gérant, le directeur ou le responsable pédagogique et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement des sommes engagées. L'adhérent qui est mis à pied ou suspendu, ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter un cheval ou poney appartenant au centre équestre, ni utiliser les terrains d'évolution, manèges, carrières et terrain de Cross.

## ARTICLE 9 : VIDEOSURVEILLANCE, DROIT A L'IMAGE & APPLICATION

L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société RIDERLAND et par les forces de l'ordre.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, RIDERLAND peut être amené à photographier, à filmer et à utiliser l'image de ses adhérents prise lors des spectacles équestres, concours et entraînements. En conséquence de quoi, dans le cadre de l'information, de la promotion et de la publicité, l'adhérent autorise à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par RIDERLAND ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extraits.

En signant leur adhésion au centre équestre RIDERLAND, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions. RIDERLAND se réserve le droit de radier tout membre non respectueux des règles ainsi définies sans autre formalité. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents disposent du droit de suppression des données qui les concernent, en adressant une demande écrite au gérant.

Lu et approuvé  
(mention manuscrite)

Date

Signature de l'adhérent  
(ou du représentant légal pour les mineurs)

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)